

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n°377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 9 mars 2020, un premier projet de règlement n°1008-20 visant à modifier le règlement de zonage n°377, tel qu'amendé subséquemment, afin d'établir des normes plus sévères en matière de plantation et de protection des arbres.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 25 mars 2020 à 18h00, à l'hôtel de ville situé au 2450, rue Victoria, à Sainte-Julienne. Au cours de cette assemblée, le conseiller responsable du Service d'urbanisme expliquera le règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 18 mars 2020



France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière